



HAL
open science

Les sections ménagères des écoles primaires supérieures en France (1893-1934)

Hervé Le Fiblec

► **To cite this version:**

Hervé Le Fiblec. Les sections ménagères des écoles primaires supérieures en France (1893-1934). Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, 2025, 24, <10.4000/1540f>. <hal-05521784>

HAL Id: hal-05521784

<https://hal.science/hal-05521784v1>

Submitted on 21 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs

24 | 2025

Le travail domestique au prisme des savoirs et des normes : transmissions,
circulations et régulations

Dossier

Les sections ménagères des écoles primaires supérieures en France (1893-1934)

Une politique scolaire en contradiction avec la demande sociale

*Household Sections in Higher Elementary Schools in France (1893–1934): An Educational Policy at Odds with
Social Demand***HERVÉ LE FIBLEC**<https://doi.org/10.4000/1540f>

Résumés

Français English

La mise en place des sections ménagères des écoles primaires supérieures, en France au 19^e siècle, correspond à une double volonté politique d'élévation générale de la culture scolaire et de conservation d'une société de classes avec une faible mobilité sociale. Destinées à accueillir la masse des élèves des EPS féminines, dans l'objectif de former des épouses et des mères de famille de la classe moyenne, elles n'accueillent, malgré le soutien des autorités scolaires, qu'une faible minorité d'élèves. Cet échec s'explique par de nombreuses contradictions : dans leur projet, à la fois émancipateur et conservateur, dans leur structure pédagogique, faisant de l'enseignement ménager, pourtant central, un prolongement d'une culture scolaire polytechnique, et enfin par l'usage, pour entrer sur le marché du travail, des savoirs ménagers qui y sont enseignés.

The establishment of domestic science sections in higher elementary schools reflects a dual political aim: the general elevation of educational standards and the preservation of a class-based society with limited social mobility. Intended to accommodate the majority of female students in these schools, with the goal of training them to become middle-class wives and mothers, these sections, despite support from educational authorities, attracted only a small minority of



students. This failure can be explained by numerous contradictions: in their objectives, which were both emancipatory and conservative; in their pedagogical structure, which treated domestic education—though central—as an extension of a polytechnic school culture; and finally, in the way domestic knowledge was used to access the labor market.

Entrées d'index

Mots-clés : France, éducation des filles, enseignement ménager, mobilité sociale, écoles primaires supérieures, politiques éducatives

Keywords: France, Female education, Domestic science education, Social mobility, Higher elementary schools, Educational policies

Texte intégral

Introduction

- 1 Les écoles primaires supérieures (désormais EPS) ont été instituées par la Loi Guizot de 1833, comme enseignement socialement intermédiaire entre enseignement primaire, école du peuple, et enseignement secondaire, école des élites. Absentes de la loi Falloux de 1850, elles subsistent cependant jusqu'à leur inclusion dans le « secondaire spécial », sans latin, créé par Victor Duruy en 1865. Aux débuts de la III^e République, la loi Goblet de 1886 leur redonne une assise législative. Transformées en « Collèges modernes » par le régime Vichy, elles sont intégrées dans le second degré à la Libération.
- 2 Principaux vecteurs de la prolongation de scolarité de jeunes issus des milieux populaires, ces « collèges du peuple », qui préparent à l'entrée dans la vie professionnelle, accueillent alors des élèves titulaires du certificat d'études primaires, ayant achevé leur scolarité élémentaire, âgés d'environ 13 ans. Après une première année commune, les EPS proposent, pour les deux suivantes, une poursuite en section générale ou dans une des sections spéciales (agricole, industrielle, commerciale, et ménagère).
- 3 Les sections ménagères, réservées aux écoles de filles, se démarquent des autres sections spéciales : plaçant l'enseignement ménager au centre de la formation, elles n'ont pas vocation à former à un métier. Destinées aux jeunes filles des « classes moyennes », elles s'apparentent cependant au secondaire féminin public de la période, qui veut soustraire les filles de la bourgeoisie à l'influence de l'enseignement catholique, sans remettre en cause leur assignation à un rôle social de maîtresse de maison et de mère de famille (Mayeur, 1979 ; Rogers 2007).
- 4 Typiques du paradoxe central à l'enseignement ménager, visant à la fois à reproduire des rapports de domination genrés et à délimiter un espace de métier, dans une logique à la fois moralisatrice et émancipatrice (Lebeaume, 2019), ces sections, qui n'ont fait l'objet d'aucun travail de recherche jusqu'à présent, vont constituer un cas à part dans l'évolution des EPS féminines, dont les effectifs sont multipliés par cinq entre le début du siècle et 1939. Censées accueillir la masse des élèves, elles peinent à trouver leur public et restent au contraire marginales.
- 5 C'est à cet échec que nous nous intéresserons. Nous les envisagerons donc dans la perspective d'une histoire des politiques scolaires, indépendamment de leur inscription dans la question générale de l'éducation des filles sous la III^e République, ou de celle de la détermination des contenus de l'enseignement ménager. Nous examinerons la nature du projet des sections ménagères, leurs caractéristiques et leur place dans le



schéma global des EPS, en nous fondant principalement sur la confrontation des textes officiels et de l'état du débat public tel qu'il apparaît dans la presse pédagogique et corporative, leur mise en œuvre concrète et ses contradictions, notamment dans leur structure pédagogique, dont témoignent en particulier les plans d'études, et enfin, à partir d'éléments statistiques, leur accueil et leur relatif insuccès, qui n'empêchent pas leur maintien et leur promotion par l'institution scolaire.

Un projet scolaire incertain

6 Le développement des EPS s'inscrit dans la logique de l'expansion scolaire caractéristique du XIX^{ème} siècle : faire progresser la scolarisation et l'accès à une culture scolaire de l'ensemble de la population, sans pour autant remettre en cause les barrières de classes, chacune ayant son propre système d'enseignement. Le primaire supérieur est ainsi destiné aux enfants de la « classe moyenne », catégorie aux contours flous (Sick, 1993 ; Bidou-Zachariasen, 2004), définie par l'exclusive (ni paysannerie ou prolétariat, ni bourgeoisie) et qui rassemble des groupes sociaux hétérogènes : petits artisans, commerçants, exploitants agricoles, mais aussi une partie des employés et des fonctionnaires, et dont le point commun est un certain niveau de qualification. Le projet des EPS est donc aussi de dégager une élite populaire appelée à exercer des emplois intermédiaires dans les différents secteurs économiques et l'administration. L'augmentation régulière des effectifs, particulièrement dans l'entre-deux-guerres, montre d'ailleurs un élargissement social de la population scolarisée.

7 Ce n'est qu'en 1893 (décret du 31 janvier) qu'est précisée une structure pédagogique jusque-là assez floue, dans le but de distinguer les EPS à la fois des cours complémentaires¹, et des écoles professionnelles transformées en écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI), qui relèvent de l'enseignement « technique ». Sont organisées notamment de façon plus formelle les sections spéciales, conçues pour apporter un complément pratique et professionnel à une formation générale approfondie qui n'est plus un simple prolongement de l'enseignement élémentaire. Leurs finalités sont donc distinctes de celles de l'enseignement technique. Les professeurs des EPS ont d'ailleurs en principe la même qualification que ceux des écoles normales, même si beaucoup sont professeurs-adjoints : anciens instituteurs détachés puis titularisés, ou détenteurs d'un certificat d'aptitude à l'enseignement spécifique (langue vivante, travaux manuels...). Mais, si les enseignements spéciaux des écoles de garçons bénéficient d'horaires et de contenus cadrés, avec une section commerciale, une section industrielle et une section agricole, il n'en est pas de même dans les écoles de filles où l'organisation de la section commerciale, seule prévue par les textes, est laissée à l'appréciation locale (arrêté du 18 août 1893, article 3). Il faut donc attendre la réforme suivante, en 1909 (décret et arrêté du 26 juillet 1909), pour que les sections ménagères soient officialisées, avec des horaires et des programmes spécifiques (sur les évolutions curriculaires des EPS, voir Charvet, 2024).

8 Cette même réforme ouvre la voie à un allongement des études en EPS. Il est désormais possible d'ouvrir un « cours préparatoire » d'un an, destiné aux élèves d'environ 11 ans, ayant obtenu le certificat d'études sans avoir achevé leur cursus en cours supérieur élémentaire. Cette scolarité en quatre ans se généralise progressivement. Par la suite, des années supplémentaires (4^{ème}, voire 5^{ème} années) vont être mises en place dans certaines écoles, mais sans assise réglementaire. Elles permettent principalement la préparation du Brevet supérieur, diplôme terminal de l'enseignement primaire.

9 Dans les EPS, l'enseignement ménager n'est pas spécifique à la section ménagère : il



est présent, de façon plus marginale, dès la première année, ainsi que dans la section générale, où il occupe 6 des 31 heures hebdomadaires, sans programme spécifique. Comme l'indique le plan d'études de 1909, il y est conçu comme la forme féminine du travail manuel, partie du bagage nécessaire à la vie quotidienne : « l'enseignement manuel de l'EPS n'est pas professionnel en ce sens qu'il ne prépare pas à un métier déterminé ; il se limite aux travaux du ménage qui répondent aux besoins journaliers de la famille ». Cela n'est cependant pas sans une certaine ambiguïté, puisque l'un des objectifs de cet enseignement en première année est de développer chez les élèves « le goût et l'esprit d'invention, qualités qui leur demeureront acquises et dont elles pourraient trouver, un jour, et si les circonstances les y obligent, un emploi rémunéré² ».

10 Dans les écoles de garçons, au contraire, l'enseignement manuel doit « s'orienter franchement vers les besoins futurs des élèves et éveiller chez eux le goût des occupations professionnelles ».

11 La formalisation des sections ménagères correspond donc d'abord à une conception genrée des rôles sociaux. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer dans un *curriculum* à vocation partiellement professionnelle des savoirs pratiques du quotidien, mais de faire de ces savoirs le centre de l'enseignement dispensé. Elles s'adressent « à toutes les jeunes filles désireuses de devenir plus tard d'excellentes maîtresses de maison ou simplement de bonnes ménagères », et n'ont donc pas vocation à préparer les élèves à une entrée sur le marché du travail. À l'inverse, les finalités professionnelles des autres sections féminines sont affichées : administration des postes ou enseignement dans le primaire pour la section générale, comptabilité du commerce pour la section commerciale. De même, le plan d'études des EPS de garçons énumère les emplois auxquels peuvent se destiner les élèves : enseignants du primaire, employés des postes, des chemins de fer, des douanes, des ponts-et-chaussés, des contributions, artisans, commerçants, comptables, petits exploitants agricoles...

12 La section ménagère semble a priori devoir d'abord répondre aux aspirations à l'élévation du niveau culturel des filles des classes moyennes, sur le modèle de la petite bourgeoisie, sans pour autant remettre en cause leur assignation à un rôle social unique d'épouse et mère. Sa visée est donc proche du secondaire féminin, que Camille Sée destinait d'abord aux jeunes filles de la bourgeoisie, dont il estimait qu'elles fréquentaient les écoles normales par défaut, sans avoir la moindre intention d'exercer comme institutrice³ - ce qui explique d'ailleurs que le baccalauréat n'y soit pas préparé avant 1924.

13 On est donc loin des conclusions du premier des congrès internationaux de l'enseignement ménager, qui rassemble environ 700 participants en septembre 1908 à Fribourg (Suisse) et fonde l'Office international de l'enseignement ménager. Les résolutions du congrès proposent d'introduire cet enseignement dans toutes les formations destinées aux filles, y compris secondaires et supérieures. Henriette Brunhes, qui en rend compte, insiste d'ailleurs sur le fait que son développement ne s'opposerait pas à l'accès des femmes aux formations supérieures, ni à ce qu'elles aient « des destinées beaucoup plus hautes »⁴. Il apparaît ici comme un moyen de légitimer l'accès à des qualifications élevées, une garantie de la préservation du caractère « féminin » de la formation, prévenant les risques de « dénaturation » des jeunes filles dénoncés pour les étudiantes des facultés dans le débat éducatif de l'époque (Condette, 2003).

14 Le projet des sections ménagères se distingue aussi de ceux, utopiques ou fantasmés, qui témoignent d'une conception close de ce que pourrait être une « école ménagère ». Ainsi, l'esquisse formulée par Charles Somasco, chef d'entreprise et philanthrope⁵, va le plus loin dans ce sens : il imagine une école qui serait en même temps orphelinat, les



élèves appliquant sur les jeunes pensionnaires les savoirs-faire qui leur seraient enseignés⁶. Cette idée d'une double fonction des élèves, à la fois apprenties en action et objets pratiques des apprentissages n'est pas nouvelle. Dans un projet formulé en 1894 dans la *Revue pédagogique*, on trouve ainsi déjà l'idée que « les plus grandes seraient habituées à prendre soin des plus petites⁷ ». La forme ainsi proposée vise à installer la jeune fille dans un schéma correspondant à une représentation double de la femme dans son rôle domestique : à la fois actrice majeure des soins qu'elle donne aux autres, et objet mineur d'une protection-autorité du mari. Elle est nettement distincte de celle, typiquement scolaire, des EPS.

15 Au-delà de ces mécanismes d'assignation genrée, les sections ménagères proposant une part d'enseignement général ont aussi pour but d'éviter un trop grand décalage de capital culturel entre époux dans une famille de classe moyenne. L'endogamie sociale est un des piliers de la conservation d'une société socialement clivée. Une mésalliance culturelle pourrait se traduire par un mariage malheureux, dont la crainte marque les mentalités. La femme ne doit pas être trop élevée par rapport à son mari, mais il faut aussi qu'elle soit en mesure de le comprendre et de l'assister, tout en restant dans une position subalterne.

16 La section ménagère n'a cependant pas que l'ordre familial comme visée. Si les autres sections doivent former les producteurs nécessaires au fonctionnement de l'économie, elle est là pour former à la reproduction de cette force de travail : son repos, sa nourriture, son hygiène, sa santé, auquel s'ajoute la maternité, ce qui explique l'accent mis sur la puériculture (Vogel, 2022). Le projet de former toute une catégorie sociale de producteurs qualifiés situés dans les couches médianes de la société n'aurait donc pas pu être complet sans intégrer cette nécessité. L'apparente déconnexion des sections ménagères de la sphère professionnelle s'explique paradoxalement par la cohérence du projet global du système. Dans un objectif de maintien de positions sociales fixes, il n'est pas pensé de façon verticale, à partir de domaines d'études, proposant une formation progressive avec des qualifications de plus en plus élevées, dans la logique d'une promotion par la réussite scolaire, mais horizontalement : le niveau de qualification prédéfini, correspondant à la reproduction d'une position sociale, constitue la structure sur quoi les différents domaines de formation viennent se greffer.

17 Faire de bonnes ménagères est aussi le moyen d'assurer une certaine stabilité politique, a fortiori quand le public scolaire des EPS s'élargit aux couches supérieures des classes populaires, plus particulièrement après la Première Guerre mondiale. En 1927 encore, H. Luc explique, dans un compte rendu du salon des arts ménagers, que « tant de révoltes ouvrières, tant de grèves en pays minier, ont pour cause cachée les mauvaises ménagères dans de nombreux corons »⁸. Tenir son ménage c'est aussi apprendre à se satisfaire de ce que l'on a, sans revendiquer.

18 Il n'en demeure pas moins que des visées théoriques à la pratique, il puisse y avoir d'importants décalages. La nuance entre travaux ménagers et compétences professionnelles est parfois très ténue, et les discours de promotion des uns peuvent s'appuyer sur l'usage salarié des autres. Ainsi, lorsqu'en 1893 l'inspecteur primaire Louis Bourilly dépeint les avantages des travaux de broderie dispensés à l'EPS de filles de Toulon, son discours est double. D'une part, il rappelle que l'école « doit rester supérieure et non devenir professionnelle », mais souligne d'autre part que l'industrie de la broderie est « fort prospère et rémunératrice dans une ville de guerre et de marine⁹ ».

19 La même ambivalence se retrouve dans la description par l'inspectrice Marie Rauber de l'école de la rue des Minimes à Paris (Depecker, 2021). Elle vante d'une part pour les femmes un idéal de « vie du foyer, [...] vie de collaboration affectueuse et attentive au gouvernement des intérêts, grands et petits, de la famille¹⁰ », mais présente les élèves



comme « mi-écolières, mi-ouvrières », et met en avant la possibilité d'utiliser les compétences acquises à l'école pour un travail à domicile, encore fréquent dans le quartier, voire dans des ateliers, où elles ne sont, du fait de leur formation, pas considérées comme des « apprenties », mais des « ouvrières ou employées », avec la rémunération correspondante.

Un équilibre pédagogique précaire

20 Cette ambiguïté du projet est encore accentuée par l'inscription de ces sections dans celui, global, de l'enseignement primaire supérieur, qui entend combiner savoirs académiques et pratiques, pour former une élite populaire.

21 La formule pédagogique des sections ménagères est ainsi le résultat d'un équilibre précaire entre spécialisation et formation générale. Leurs horaires et programmes, fixés en 1909 et modifiés seulement très à la marge en 1920, lorsque les programmes des enseignements généraux dans les EPS de filles sont alignés sur ceux des EPS de garçons, en témoignent.

22 Sur la trentaine d'heures d'enseignement hebdomadaires, plus du tiers (12) est consacré à des enseignements ménagers variés : lingerie, couture, modes, cuisine, blanchissage, nettoyage, repassage, jardinage, à quoi s'ajoute une heure d'économie domestique. Les enseignements généraux sont en revanche plus réduits : 10 heures, ce qui s'explique en partie par l'absence d'enseignement de langue vivante. Le reste de l'horaire est consacré à diverses disciplines et actions éducatives (chant et musique, dessin, gymnastique).

23 Il y a donc une forte spécialisation, beaucoup plus marquée que pour la section commerciale, dont les enseignements spécifiques ne comptent que pour 7 heures, contre 16 pour les enseignements généraux, et à peu près comparable à celle de la section industrielle des écoles de garçons.

24 Pour autant, le caractère général de l'enseignement reste affirmé, si l'on compare à d'autres types de formations ménagères de la même période. Ainsi, celle de Bedon (Basses-Pyrénées), décrite en 1895, accueille certes des jeunes filles de la même tranche d'âge, mais ne propose qu'une heure d'enseignement général quotidienne, pour des journées de 7 à 9 heures de cours et activités¹¹. Vingt ans plus tard, le cours complémentaire « ménager » de Saint-Germain-en-Laye propose 18 heures hebdomadaires limitées à la cuisine, au blanchissage et au repassage¹².

25 Cette même recherche d'équilibre se trouve dans les programmes. Dans la plupart des disciplines, ils sont communs aux autres sections, et les élèves des différentes sections peuvent être rassemblées pour ces cours quand les effectifs le justifient. Celui de français est allégé d'une part, et complété d'autre part d'exercices pratiques liées à la vie quotidienne (correspondances commerciales ou administratives, actes simples sous seing privé,...). De même, l'arithmétique est limitée aux calculs rapides et à la « comptabilité du ménage ». Celui des enseignements spéciaux est caractéristique de la scolarisation de l'enseignement ménager, par leur progressivité, la diversité des domaines, mais aussi la volonté d'y inclure des éléments culturels, comme « l'étude historique du vêtement » (cours de couture, troisième année), ou scientifiques, les différentes opérations des travaux pratiques de cuisine devant par exemple être expliquées par le professeur en s'appuyant « sur les connaissances acquises aux cours de sciences physiques et naturelles, d'hygiène et d'économie domestique ». De même, une partie du programme de jardinage est consacrée aux « cultures démonstratives », c'est-à-dire à l'application d'une méthode expérimentale dans la culture de différents semis.



26 Ces programmes sont, à défaut d'être encyclopédiques, assez ambitieux et correspondent à la logique polytechnique et pratique de l'enseignement en EPS.

27 Cela explique que l'enseignement ménager soit censé être dispensé par des enseignantes ayant un niveau de qualification relativement élevé. La réforme de 1909 modifie en partie le certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel, instauré par le décret du 18 janvier 1887, pour l'adapter à l'institution des sections ménagères. Pour s'inscrire à cet examen, il faut posséder le Brevet supérieur, qui sert de référence pour la qualification des institutrices. Sont admises aussi les titulaires du diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire féminin, ou du baccalauréat. Il s'agit donc de faire prendre en charge ces enseignements par des personnels à la qualification supérieure à celle des enseignantes de l'élémentaire, avec un statut plus favorable, celui de professeur-adjoint.

28 Dans les écoles, cependant, faute de candidatures malgré la quasi-assurance d'obtenir un emploi¹³, les enseignements ménagers sont le plus souvent assurés par des auxiliaires. D'après l'annuaire publié par l'amicale des fonctionnaires des EPS¹⁴, dans les seize sections ménagères répertoriées à la rentrée 1923, on ne trouve que quatre enseignantes titulaires du Certificat d'aptitude de travaux manuels. Dans les autres, les enseignements ménagers sont principalement assurés par des chargées de cours, ou des professeurs d'enseignement général qui complètent ainsi leur service. Dix ans plus tard, la situation est quasi-identique : pour vingt-trois sections ménagères, il n'y a que huit professeurs certifiées de travaux manuels. Cela s'explique peut-être par le faible nombre de formations préparatoires au diplôme. En 1912, on n'en compte que deux, la principale étant l'école des mères, institution de bienfaisance fondée par Augusta Moll-Weiss à Paris (Roll, 2009)¹⁵.

29 En 1919, l'amicale s'était d'ailleurs déjà inquiétée de cette pénurie, en proposant la création d'un professorat d'enseignement ménager et d'économie domestique, statut mieux rémunéré, afin de rendre ces fonctions attractives¹⁶.

30 Cela témoigne, ou participe, cependant d'une certaine suspicion quant à la « valeur » de l'enseignement donné dans ces sections. Comme toutes les élèves des EPS, celles des sections ménagères préparent, selon des modalités propres aux sections spéciales, le même diplôme : le Certificat d'études primaires supérieures, puis Brevet (BEPS) après 1917, qui permet l'inscription au Brevet supérieur.

31 Lorsque, à partir de 1925, le ministère met à l'étude le rapprochement des épreuves du BEPS et du Brevet élémentaire, diplôme préparé dans les cours complémentaires, à fins de simplification, le congrès de l'amicale des fonctionnaires des EPS étudie les évolutions souhaitables du diplôme. La section académique de Rennes expose indirectement des critiques vis-à-vis des sections ménagères, proposant la création d'un diplôme spécifique, distinct du BEPS et qui n'en serait pas équivalent, ne permettant pas non plus la préparation du BS¹⁷. Il est clair que pour ces enseignants militants, les savoirs ménagers évalués dans les épreuves spécifiques que passent les élèves de ces sections ne sont pas d'une « valeur » égale à celle des autres enseignements. Si la résolution finale du congrès ne retient pas cette proposition radicale, elle construit un modèle d'examen dans lequel les enseignements ménagers n'auraient qu'une place très limitée, avec des épreuves affectées de deux coefficients sur vingt pour l'épreuve pratique, et un seul pour une épreuve orale d'économie domestique, dont le programme est d'ailleurs assez théorique, avec en particulier des éléments de droit utiles au quotidien¹⁸.

32 Il est d'ailleurs remarquable que l'amicale des fonctionnaires des EPS, devenue « association syndicale », puis « syndicat » de plein droit en 1931, pourtant attachée à conserver les sections spéciales, ne se soit quasiment pas intéressée aux sections ménagères, et que leur défense ou leur avenir n'ait fait l'objet d'aucun débat interne, ni



donné lieu à la formulation de revendications spécifiques entre 1920 et 1940. Cette distance s'explique, outre par une sociologie militante fortement marquée par la masculinité, par sa vision d'un enseignement en EPS tout à la fois qualifiant et « ouvert sur la vie », et par la difficulté à insérer ces sections dans son projet de fusion du secondaire et des EPS dans un « second degré de l'école unique ».

L'échec d'une politique éducative ?

33 Ce soupçon d'illégitimité n'est pas sans lien avec l'insuccès relatif des sections ménagères. La réforme de 1893 n'a pas donné l'impulsion suffisante pour leur développement. En 1900, le nombre total de sections spéciales est de l'ordre de la dizaine, pour 93 écoles de filles. L'inspecteur général René Leblanc cependant, estimant pouvoir remarquer « une tendance marquée en faveur de l'enseignement ménager » dans la création de ces sections (Charvet, 2022 : 60), exprime déjà un soutien qui sera constant dans les discours officiels.

34 La réforme de 1909 s'inscrit dans cette ligne. Lors du lancement des travaux préparatoires, en 1908, l'exposé de ses motifs par son principal artisan, Amédée Gasquet, est de ce point de vue très clair : il s'agit de lutter contre « la maladie de la recherche des diplômes et de la préparation aux examens » qui sévit particulièrement dans les EPS de filles, dans la mesure où, parmi ces élèves, « le plus grand nombre sont destinées à la famille, à la conduite d'une maison et d'un ménage¹⁹ ».

35 Les préconisations en matière d'orientation à l'issue de la première année indiquent que la section ménagère « devrait être la plus peuplée », formule qui est maintenue lors de la réforme de 1920. La réalisation est cependant très éloignée de l'objectif. La très grande majorité des filles se dirigent vers la section générale, les autres étant surtout attirées par la section commerciale. À la rentrée 1924, sur 33 900 élèves (première année comprise), on ne compte que 4 200 inscrites en sections spéciales, et les sections ménagères et hôtelières n'en réunissent que 511. Dans la décennie suivante, alors que les effectifs des EPS de filles progressent jusqu'à 47 000 à la rentrée 1934, ceux des sections spéciales stagnent, puis régressent, autour de 3 000. Ces choix sont à mettre en parallèle avec les évolutions de l'accès des femmes au marché du travail : dans ce domaine, l'effet majeur du déclenchement de la Première Guerre mondiale est son intensification. Dès 1914, leur part dans la population active est de 36,7 %. Les politiques de « retour au foyer » après la guerre ne sont pas sans effet, mais ce taux reste à 30 % en 1920, avant un rebond, avec un retour à 36 % dès 1926. Pour autant, les femmes salariées occupent les emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés (Wailly, 2004). Cette situation peut inciter les filles à optimiser leurs parcours de formation, en particulier dans des EPS qui sont vues comme des écoles d'élite, et deviennent de plus en plus sélectives. C'est d'autant plus probable après 1930, quand le chômage gagne des catégories sociales jusque-là épargnées, y compris les « intellectuels » : ce que son public attend de la formation c'est qu'elle permette de trouver un emploi.

36 Ainsi, la volonté institutionnelle de maintenir, voire développer les sections ménagères se heurte au faible intérêt des élèves et de leurs familles pour cette formation, au profit de celles permettant l'entrée dans la fonction publique - un quart des sortantes dès le début du siècle (Briand & Chapoulie, 2012) -, l'exercice comme employée, la poursuite d'études en école normale ou la préparation du Brevet supérieur. Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie ont montré à partir de l'exemple de Mirande que l'existence d'une section ménagère, voire d'un simple cours ménager, dépend plus des choix de politique scolaire que de la demande des familles.



37 Cela explique sans doute que le réseau des sections ménagères soit relativement instable, et son extension limitée. Sur l'ensemble de la période 1923-1934, 37 écoles, sur un réseau qui passe de 202 à 243, ont eu, de façon rarement pérenne, une section ménagère. Sur les 16 répertoriées à la rentrée 1923, seules 6 sont encore ouvertes dix ans plus tard (Chaumont, Thonon, Gap, Angers, Nancy et Sidi-Bel-Abbès). On en compte une douzaine en 1930, et une vingtaine en 1934. Certaines sections sont éphémères, comme celle de Valognes (Manche), dont la création est sans doute liée à la fermeture de celle de Saint-Lô, et qui est répertoriée en 1930, mais n'apparaît plus en 1934.

38 La structure de la section ménagère semble aussi avoir servi pour la création de formations hôtelières « clandestines », dont le besoin apparaît autour de 1910. Ainsi, plusieurs sections ménagères des Alpes (Thonon, Saint-Julien-en-Genevois, Gap) avaient pour fonction explicite de former des jeunes filles pour les besoins de l'économie touristique locale et sont considérées comme des sections hôtelières. C'est ainsi que s'explique l'exceptionnelle densité de ces sections en Haute-Savoie, département pionnier de l'enseignement hôtelier en France (Cinotti, 2022) : au début des années 1930, les quatre EPS de filles (Thonon, Saint-Julien-en-Genevois, Annecy, Alby-sur-Chéran) ont toutes une section ménagère, alors qu'on n'en compte qu'une vingtaine dans toute la France. Il en est de même pour d'autres EPS, situées dans des zones touristiques, notamment marquées par le thermalisme : Montluçon, Thionville, Bayonne, sans doute Wissembourg, et peut-être Chaumont.

39 On peut parler d'un détournement des prescriptions : alors que l'incitation des autorités scolaires vise surtout à former des mères de famille gestionnaires de leur ménage, les intérêts économiques et ceux des familles se rejoignent dans l'utilisation des compétences acquises pour répondre aux besoins du marché du travail local en emplois spécialisés.

40 De plus, les EPS, relevant de l'ordre primaire, sont à la charge des communes et l'enseignement y est gratuit. Elles doivent avoir une installation spéciale, réservée aux travaux manuels, qui est forcément plus onéreuse lorsqu'il s'agit d'une section ménagère, compte tenu du programme très complet qui doit être mis en œuvre. Les élus municipaux n'engagent de telles dépenses que s'ils sont convaincus de répondre à une demande sociale, qu'elle vienne de leurs électeurs ou des acteurs économiques. Les facteurs idéologiques, présents dans les discours des autorités scolaires, pèsent sans doute beaucoup moins dans leurs prises de décision.

41 Les sections ménagères semblent donc avoir peiné à trouver leur public. Existait-il réellement, ou n'était-il pas que la projection d'une représentation du rôle social des femmes qui ne correspondait plus aux évolutions de la société ? Les EPS ont indéniablement connu un succès considérable dans la prolongation de scolarité des filles. Leurs effectifs féminins passent de 7 000 en 1890, à 23 000 en 1911, 30 000 en 1921, et atteignent un pic de 54 000 juste avant la Seconde Guerre mondiale. Ils s'équilibrent avec ceux des écoles de garçons dès le début des années 1920, et les dépassent à partir de 1936.

42 En 1920, D.Levesque, directrice de l'EPS de Caen et personnalité active au sein de l'amicale, particulièrement sur les questions pédagogiques, définit ce qui, selon elle, attire les élèves dans ces écoles²⁰. Si elle admet que « en majorité les jeunes filles demandent, elles aussi, à l'enseignement primaire supérieur de leur ouvrir une profession », elle fait aussi le constat d'une clientèle, socialement située, dont les aspirations sont tout autres :



« Assez nombreuses, surtout dans les villes de moyenne importance, sont les jeunes filles appartenant à la petite bourgeoisie qui ne se destinent à aucune profession et qui n'attendent de leurs études primaires supérieures qu'un

complément d'instruction générale, des notions pratiques d'ordre domestique, et une culture convenant à une maîtresse de maison qui a quelques obligations de société et quelque souci de garder, parmi ses occupations d'intérieur, le goût de la pensée, de la lecture, et l'intelligence du monde où elle vit ».

43 Pour elle, les sections ménagères, qui pourraient correspondre à ces attentes, proposent une formation trop uniforme et trop pratique, finalement pas assez intellectuelle, pour répondre à ces besoins.

44 Les autorités scolaires, conscientes de l'insuccès de leur politique, en font cependant une lecture inverse. Le rapport de la commission interministérielle de l'enseignement agricole et ménager, qui se penche en 1930 sur ces sections²¹, constate qu'elles sont « très peu nombreuses, d'effectifs réduits, à de très rares exceptions près ». Il en impute la responsabilité à une organisation matérielle insuffisante et à un enseignement « pas au point ». Ses préconisations ne remettent cependant pas en cause les finalités domestiques des sections, puisqu'il ne s'agirait que d'adapter les programmes, de modifier le BEPS et le certificat d'aptitude, d'augmenter les horaires d'enseignement ménager dans la section générale, autrement dit de rendre la formation plus spécialisée, et donc à la fois moins scolaire et moins professionnelle.

45 Ces deux lectures de l'échec des sections ménagères, l'une prônant une adaptation à l'évolution des attentes, centrée sur la demande, l'autre un renforcement des principes fondamentaux de l'offre, s'opposent radicalement. Dans les faits, c'est la section générale qui, finalement, a attiré le plus massivement les jeunes filles.

Conclusion

46 Le décret-loi du 5 juin 1934 ouvre la voie à la disparition des sections ménagères, en programmant le basculement de toutes les sections spéciales des EPS dans l'enseignement technique, principalement sous la forme d'EPCI annexées. Dès la rentrée, six sections sont transférées, et d'autres suivent à la rentrée 1935. Sous l'impulsion de Jean Zay, qui entend réaliser le projet d'école unique, les EPS, désormais intégrées dans un « second degré » en gestation, se rapprochent de l'enseignement secondaire avec une réforme des horaires et des programmes en 1938. Elles sont transformées par le régime de Vichy en « collèges modernes », sans sections professionnelles, puis fusionnées avec les établissements du second degré à la Libération.

47 Au sein de cette histoire longtemps méconnue, les sections ménagères peuvent apparaître comme l'exemple d'un échec dans un succès global. Leur objectif affiché, celui de former la grande majorité des jeunes filles des classes moyennes et populaires souhaitant une prolongation de leurs études après l'élémentaire, n'a effectivement pas été atteint, et de très loin.

48 Les raisons de cet insuccès, que nous avons analysées, sont multiples, et principalement liées à l'ambivalence du projet, aux tensions du modèle pédagogique, au décalage entre la représentation du rôle social des femmes induite par le projet institutionnel et les attentes du public auquel ces sections s'adressaient. C'est d'autant plus vrai que le projet politique sous-jacent avait toutes les ambiguïtés de la politique scolaire de la III^e République, visant à donner une éducation de masse à la fois pour faire société, dans une logique durkheimienne, et pour fournir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à l'économie, sans pour autant remettre en cause l'ordre social. Le public scolaire des EPS, et plus particulièrement celui des écoles de filles, attendait principalement, et de plus en plus clairement, que la formation reçue lui ouvre des débouchés sur le marché du travail.



49 Pour autant, le modèle qu'elles proposaient était assez éloigné d'une simple assimilation de pratiques aliénantes : l'ampleur du programme, son caractère raisonné, voire scientifique, en lien avec une formation générale et polytechnique liant théorie et pratique, donnait aux jeunes filles un bagage susceptible de leur assurer une certaine indépendance dans la vie quotidienne, mais aussi des compétences susceptibles d'une valorisation sur le marché du travail.

Bibliographie

Périodiques

Bulletin de l'enseignement primaire supérieur

Manuel général de l'instruction primaire

Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur

Revue Pédagogique

Annuaire, ouvrages statistiques et recueil de textes officiels

Annuaire de l'Enseignement primaire supérieur in *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, n° 22/6, août 1923.

Annuaire de l'Enseignement primaire supérieur in *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, N° 29/5, juin-juillet 1930.

Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français 1933-34, L'information universitaire, Paris, 1934.

Annuaire général de l'Université et de l'enseignement français 1937-38, L'information universitaire, Paris, 1938.

Lycées et collèges de jeunes filles, Paris, L.Cerf, 3^e édition, 1888.

Plan d'études et programmes d'enseignement des écoles primaires supérieures de filles, Eugène Delalain éditeur, Paris, 1915.

Plan d'études et programmes des écoles primaires supérieures de filles, 5^e édition, Vuibert, Paris, 1928.

Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie, Françoise Huguet *et al.*, *L'Enseignement primaire et ses extensions. Annuaire statistique 19^e-20^e siècles. Écoles maternelles, primaires, primaires supérieures et professionnelles*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1987.

Bibliographie

BIDOU-ZACHARIASEN, Catherine, 2004, « Les classes moyennes : définitions, travaux et controverses », *Éducation et Sociétés*, n° 14, pp. 119-134.

BRIAND Jean-Pierre & CHAPOULIE Jean-Michel, 2012, *Les collèges du peuple : L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

CHARVET Amandine, 2022, *De primaires à secondaires ? : les enseignant.e.s des écoles primaires supérieures de la Troisième République*, Thèse de Doctorat en sciences de l'éducation et de la formation, Université Paris Cité.

CHARVET Amandine, 2024, « Du primaire au second degré : les changements dans les curricula des écoles primaires supérieures de la Troisième République », *Recherches en éducation*, n° 54,



pp. 55-66.

CINOTTI Yves, 2022, « Naissance des premières EPS et EPCI hôtelières (1912-1919) », Journée d'études « Les écoles primaires supérieures, 1833-1941 », Université de Picardie Jules Verne, Novembre, Amiens, France.

CONDETTE Jean-François, 2003, « “Les Cervelines” ou les femmes indésirables. L'étudiante dans la France des années 1880-1914 », *Carrefours de l'éducation*, n° 15, pp. 38-61.

DEPECKER Thomas, 2021, « Des “pédantes” et des “glorieuses” : les cours ménagers municipaux et l'encadrement des prétentions populaires (Paris, 1880-1900) », *Le Mouvement social*, n° 75, pp. 93-112.

LEBEAUME Joël, 2014, *L'enseignement ménager en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

MAYEUR Françoise, 1979, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette.

ROGERS Rebecca, 2007, *Les bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

ROLL Sandrine, 2009, « “Ni bas-bleu, ni pot-au-feu” : la conception de “la” femme selon Augusta Moll-Weiss (France, tournant des XIX^e-XX^e siècles) », *Genre & Histoire*, n° 5, mis en ligne le 21 décembre 2009, consulté le 31 août 2025. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/819>

SICK Klaus-Peter, 1993, « Le concept de classes moyennes. Notion sociologique ou slogan politique ? », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 37, pp. 13-34.

VOGEL Lise, 2022, *Le Marxisme et l'oppression des femmes*, Paris, Éditions sociales.

WAILLY, Jeanne-Marie, 2004, « Les différentes phases du travail des femmes dans l'industrie », *Innovations*, n° 20(2), pp. 131-146. <https://doi.org/10.3917/inno.020.0131>

Notes

1 Les cours complémentaires sont des classes élémentaires destinées aux élèves qui prolongent leur scolarité au-delà du cours supérieur qui clôt la scolarité obligatoire du primaire.

2 Programme annexé à l'arrêté du 9 juillet 1909.

3 Rapport de la commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, in *Lycées et collèges de jeunes filles*, Paris, L. Cerf, 3^{ème} édition, 1888, p. 150.

4 *Manuel général de l'instruction primaire*, 76^e année, n° 15, 8 janvier 1909.

5 Il avait fondé en 1887 à Creil une école de travail manuel sur le modèle des écoles primaires supérieures (décrite par Henri Doliveux comme « Une école de travail manuel et un patronage modèle », *Revue pédagogique*, tome 31, juillet-décembre 1897). Cette école est devenue par la suite école nationale professionnelle, puis lycée technique (aujourd'hui Lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise).

6 *Manuel général de l'instruction primaire*, 80^e année, n° 10, 16 novembre 1912.

7 « Enseignement de la couture et des travaux du ménage », *Revue pédagogique*, n° 25/2, juillet-décembre 1894.

8 H. Luc « L'enseignement ménager », *Manuel général de l'instruction primaire*, 94^e année, n° 25, 12 mars 1927.

9 *Manuel général de l'instruction primaire*, 60^e année, n° 2, 14 janvier 1893.

10 *Manuel général de l'instruction primaire*, 69^e année, n° 9, 1^{er} mars 1902.

11 « Une école ménagère », *Revue Pédagogique*, tome 27, Juillet-décembre 1895, pp. 412-413.

12 « L'enseignement ménager en Seine-et-Oise », *Revue Pédagogique*, tome 73, juillet-décembre 1918, pp. 266-275.

13 Un court article de la *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur* (n° 32, 8 mai 1932) précise que l'obtention du C.a. « assure un rapide placement dans les EPS de filles ».

14 *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, n° 6, août 1923.

15 *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, n° 49, 1^{er} septembre 1912.

16 Compte rendu du congrès de 1919, *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, n° 1-2,



avril-juin 1919.

17 Compte rendu de l'assemblée générale académique, *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, n° 2-3, février-mars 1926.

18 *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, n° 4-5, avril-mai 1926.

19 Cité par A. Gilles, « Une législation nouvelle des écoles primaires supérieures », *Revue pédagogique*, tome 55, n° 2, Juillet-Décembre 1909.

20 D. Levesque, « La formation professionnelle dans les écoles primaires supérieures », *Revue pédagogique*, tome 77, Juillet-Décembre 1920.

21 Rapport de la commission interministérielle de l'enseignement agricole et ménager, Journal officiel du 28 décembre 1930, cité dans le *Bulletin de l'enseignement primaire supérieur*, n° 1, janvier 1931.

Pour citer cet article

Référence électronique

Hervé Le Fiblec, « Les sections ménagères des écoles primaires supérieures en France (1893-1934) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 24 | 2025, mis en ligne le 04 novembre 2025, consulté le 21 février 2026. URL : <http://journals.openedition.org/cres/7811> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/1540f>

Auteur

Hervé Le Fiblec

Institut de recherches sur l'histoire du syndicalisme dans les enseignements de second degré (IRHSES)

Droits d'auteur



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

